



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 juillet 2002
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 juillet 2002, à 10 h 15

Présidente : Mme Korpi (Finlande)

Sommaire

Élection du président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-48788 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Élection du Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

1. La Présidente rappelle qu'en application de la résolution 56/509 de l'Assemblée générale en date du 8 juillet 2002, un certain nombre de modifications ont été apportées au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et que l'article 99 impose maintenant à toutes les grandes commissions d'élire un président au moins trois mois avant l'ouverture de la session. Néanmoins, le paragraphe 3 de cette résolution prévoit une disposition particulière pour la cinquante-septième session pour laquelle les présidents des grandes commissions doivent être élus dès que possible.

2. À sa 18^e séance, le 19 novembre 2001, la Commission a décidé que, dorénavant, elle élirait son Bureau par rotation selon l'ordre alphabétique anglais des groupes régionaux. En conséquence, le prochain président devrait venir du groupe des États d'Europe de l'Est. Néanmoins, par accord entre celui-ci et le groupe des États africains, le prochain président sera ressortissant d'un de ces États.

3. **M. Maitland** (Afrique du Sud) a été proposé pour l'élection au poste de président de la cinquante-septième session. En l'absence d'autre proposition et conformément à l'article 103 du Règlement intérieur, le Président considérera que la Commission souhaite élire M. Maitland (Afrique du Sud) président.

4. *M. Maitland (Afrique du Sud) est élu président par acclamations.*

La séance est levée à 10 h 20.